

# Comité Consultatif Petite Enfance

**ECOLE-VALENTIN**

**Mardi 1<sup>er</sup> décembre 2015**



I - Etat des lieux « Petite Enfance »  
à ECOLE-VALENTIN

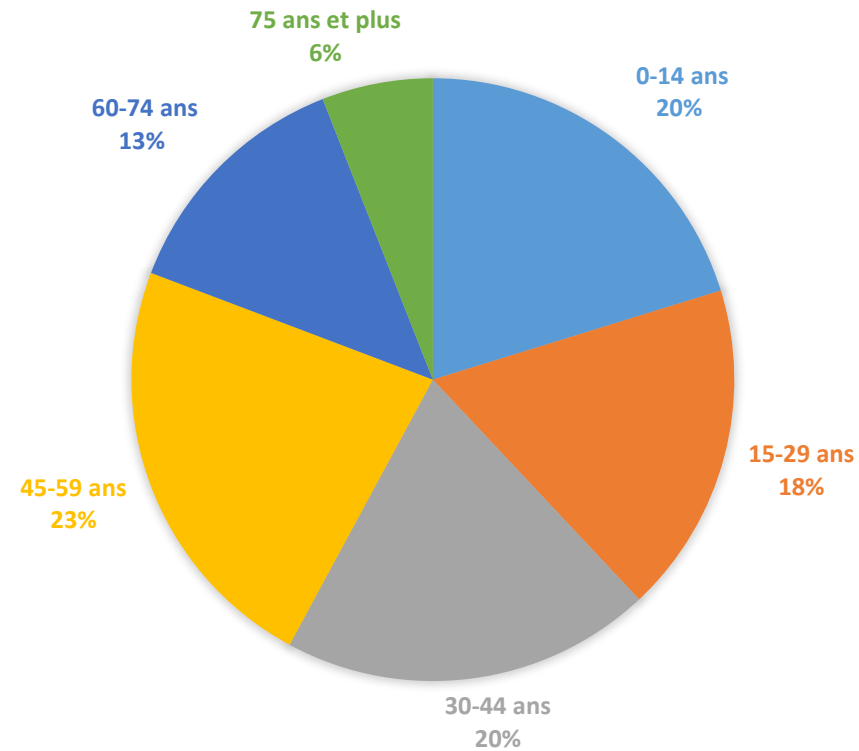
II- Présentation des modes d'accueil  
de la Petite Enfance

# I - Etat des lieux « Petite Enfance » à ECOLE-VALENTIN

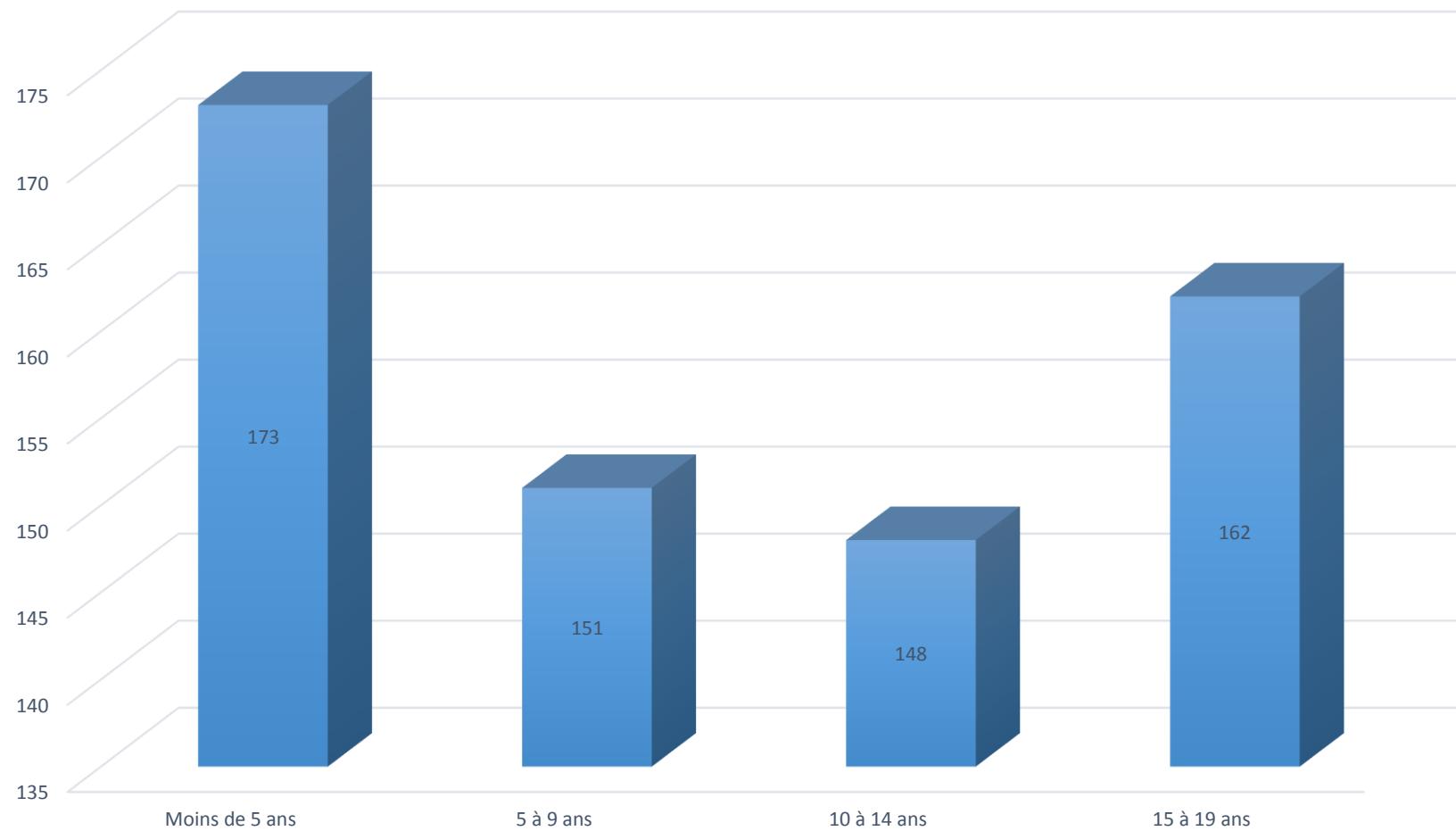
# Population Ecovalienne

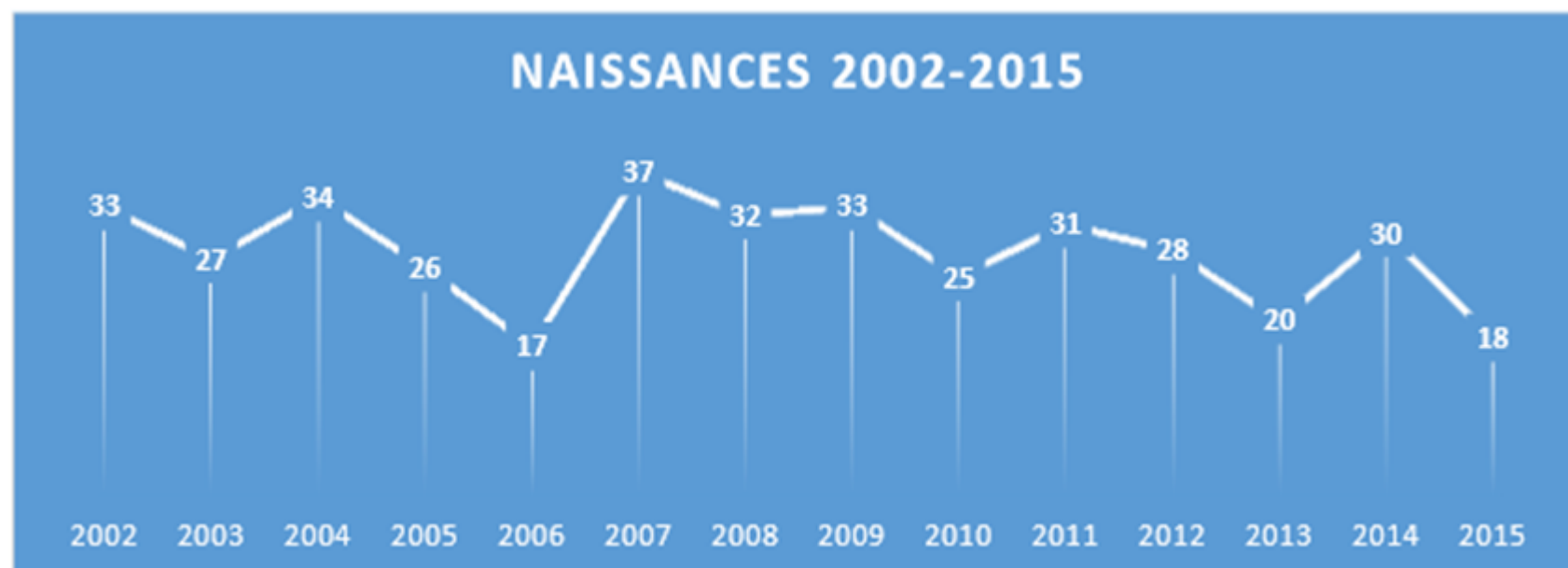
Population totale	0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75 ans et plus
2334	472	415	464	534	310	139

## REPARTITION PAR AGE - DONNEES INSEE 2012



## Répartition enfants par âge à Ecole-Valentin données INSEE 2012





Actualisation novembre 2015

## Comparatif du taux de natalité pour 1000 habitants / commune / département/ national

Source: Conseil Départemental du Doubs

Année	2002	2011	2012	2013	2014
<b>ECOLE-VALENTIN</b>	15,22	13,12	11,91	8,51	11,86
<b>DOUBS</b>	13,1	12,9	12,9	12,6	
<b>FRANCE</b>	12,9	12,6	12,6	12,3	12,2

## Assistantes maternelles à ECOLE-VALENTIN

Données au 23/11/2015

Nombre d'assistantes maternelles	<b>26 dont 19 en activité</b>
Nombre d'agréments	<b>74</b>
Nombre d'enfants accueillis	<b>67</b>

### Le Relais Familles Assistants Maternels

- Informer en direction des parents et professionnels de l'accueil individuel (assistants maternels et employés de garde d'enfants à domicile)
- Offrir un cadre de rencontres et d'échanges de pratiques professionnelles

Permanence à ECOLE-VALENTIN le mercredi matin de 9h00 à 12h00 sur rdv  
Un temps d'éveil et jeux un jeudi par mois sur la commune



Commune d'origine des enfants gardés  
chez les assistantes maternelles d'ECOLE-VALENTIN (en novembre 2015)

Commune	Nombre d'enfants
ECOLE-VALENTIN	49
Autres	18

# Nombre d'enfants d'ECOLE -VALENTIN gardés en collectivité (en novembre 2015)

Multi-accueil *A petits pas* de SERRE-LES-SAPINS: **3** (1 en crèche, 2 en halte-garderie)

Micro-crèches *Baby Doubs* de PIREY: **5**

Micro Crèche de MISEREY-SALINES : **2**

Halte-garderie *Les Kangourous* de MISEREY- SALINES : **4**

Micro crèche *Am Stram Gram* de BESANCON : **1**

Micro crèche *Am Stram Gram* de POUILLEY-LES-VIGNES : **0**

Micro Crèche *Les Calinous* de CHEMAUDIN : **0**

Halte-garderie *Les Coccinelles* de CHAUCENNE : **0**

Multi-accueil *Pom'de Rainette* de DEVECEY: **0**

MAM de CHATILLON-LE- DUC : **0**

# Le Lieu d'Accueil Enfants/ Parents 1-2-3 Soleil (LAEP)

Le LAEP est un espace de socialisation qui accueille de manière libre les enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un adulte référent.

**Ouvert depuis septembre les mercredis matins de 9h à 12h (sur calendrier).**

Bilan de la fréquentation depuis l'ouverture (sur 6 séances):

- 18 familles
- 92 personnes

# II- Présentation des modes d'accueil de la Petite Enfance



- Les accueils collectifs
- Les accueils individuels

# Les accueils collectifs



# Crèches collectives

**Modalité d'accueil:** accueil régulier à temps plein ou à temps partiel

**Lieux d'accueil:** locaux aux normes, équipement adapté

**Âges des enfants:** de quelques mois jusqu'à 3 ans

**Capacité d'accueil:** de moins de 20 enfants à 60 enfants maximum

**Horaires d'accueil:** définis par le gestionnaire

Ouverture entre 6h30 et 7h30

Fermeture entre 18h00 et 19h30

**Encadrement:** 1 professionnel pour 5 enfants qui ne marchent pas  
1 professionnel pour 8 enfants qui marchent

**Tarif:** défini par la CNAF

Il est fonction des ressources de la famille et de sa composition

# Micro-crèches

**Modalité d'accueil:** accueil régulier à temps plein ou à temps partiel et accueil de type occasionnel

**Lieu d'accueil:** locaux aux normes, équipement adapté

**Âges des enfants capacité:** de quelques mois à 6 ans

**Capacité:** 10 enfants maximum

**Horaires d'accueil:** définis par le gestionnaire

Ouverture entre 6h30 et 7h30

Fermeture entre 18h00 et 19h30

**Encadrement:** un professionnel si moins de 4 enfants, et deux pour 4 à 10 enfants;  
3 ans d'expériences comme assistant maternel; ou diplôme de niveau V et 2 ans d'expérience

**Tarif:** 2 options possibles:

- Tarif défini par la CNAF; il est fonction des ressources de la famille, et de sa composition
- Tarif défini par le gestionnaire



# Haltes-garderies

**Modalité d'accueil:** accueil régulier à temps partiel ou accueil occasionnel

**Lieu d'accueil:** locaux aux normes, équipement adapté

**Âges des enfants:** de quelques mois à 6 ans

**Capacité:** 20 places maximum

**Horaires d'accueil:** définis par le gestionnaire

**Encadrement:** 1 professionnel pour 5 enfants qui ne marchent pas  
1 professionnel pour 8 enfants qui marchent

**Tarif:** défini par la CNAF

Il est fonction des ressources de la famille et de sa composition.

# Structures multi-accueils

Elles assurent dans les mêmes locaux avec le même personnel des accueils de type crèche et haltes garderies.

commentaires- réactions:

## Ce qui peut attirer :

- ✓ Sociabilisation et stimulation du groupe
- ✓ Equipe de professionnels encadrés aux compétences complémentaires
- ✓ Projet éducatif et pédagogique
- ✓ Locaux aux normes et adaptés aux différents âges des enfants

## Ce qu'il faut savoir:

- Horaires déterminés
- Risque de contamination plus élevé
- Ne peut accueillir l'enfant malade
- Plusieurs adultes s'occupent de l'enfant
- Préinscription à anticiper

# Les accueils individuels



# Garde à domicile « simple »

**Modalité d'accueil:** les parents salarient un « employé familial auprès d'enfants » et définissent ses conditions de travail dans le respect de la convention collective

**Lieu d'accueil:** au domicile des parents

**Âges des enfants:** de quelques mois à 6 ans, voire plus

**Horaires d'accueil:** à définir avec l'employé

**Tarif:** à négocier avec l'employé dans le respect de la convention collective des salariés du particulier employeur

# Garde à domicile « partagée » :

**2 familles font garder leurs enfants par une seule et même garde à domicile:**

- Les parents divisent leurs frais de garde par 2
- Les enfants se sociabilisent au contact d'autres enfants

## Ce qui peut attirer :

- ✓ Respect du rythme de l'enfant
- ✓ Gardé dans son environnement
- ✓ Horaires adaptés aux besoins des parents

## Ce qu'il faut savoir:

- Coût souvent plus élevé
- Responsabilité de l'employeur si emploi direct (élaboration contrat de travail)

# Assistants maternels

**Modalité d'accueil:** les parents signent avec l'assistant maternel un contrat dans le respect de la convention collective

**Lieu d'accueil:** au domicile de l'assistant maternel

**Âges des enfants:** de quelques mois à 6 ans, voire plus; l'agrément définit l'âge et le nb maximum qu'il peut accueillir simultanément

**Horaires d'accueil:** à définir avec l'assistant maternel

**Tarif:** à négocier avec l'assistant maternel dans le respect de la convention collective des assistants maternels



## Ce qui peut attirer :

- ✓ Flexibilité des horaires possible
- ✓ Rythme de l'enfant plus personnalisé
- ✓ Environnement familial
- ✓ Peut garder l'enfant malade dans certains cas
- ✓ L'enfant peut continuer à être accueilli après son entrée à l'école

## Ce qu'il faut savoir:

- Système plus fragile car repose uniquement sur une personne ( congé, maladie...)
- Responsabilité de l'employeur (élaboration contrat de travail)

# Maisons d'Assistants Maternels (MAM)

Ce sont des assistants maternels qui exercent dans un local différent de leur domicile.

L'agrément est délivré pour ce local.

La MAM peut regrouper au maximum 4 assistants maternels.

Le nombre d'enfants gardés par l'assistant maternel peut aller de 2 à 4.

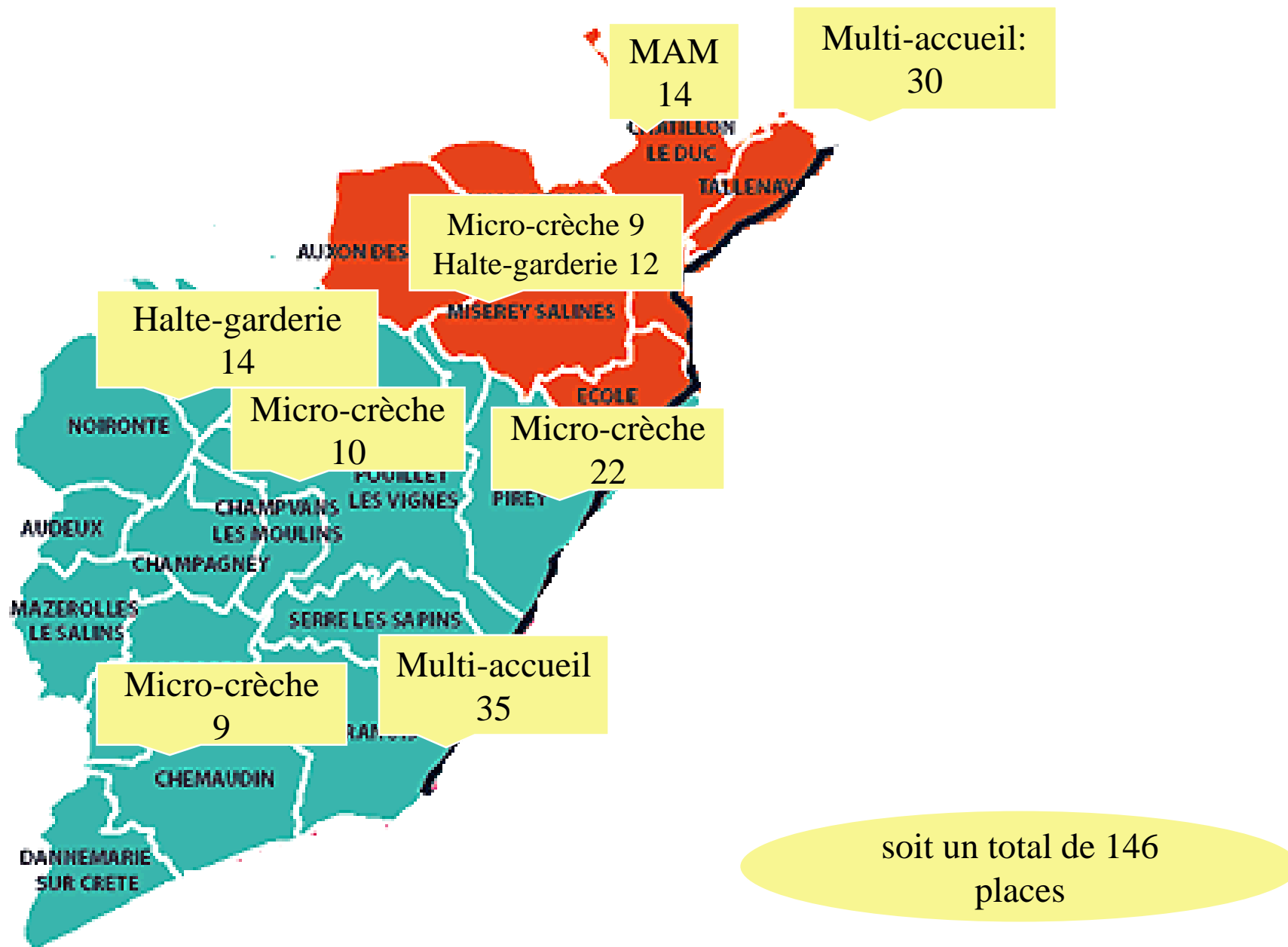
## Ce qui peut attirer :

- ✓ Souplesse des horaires (délégation d'accueil entre assistants maternels)
- ✓ Sociabilisation plus étendue qu'au domicile, surveillance partagée

## Ce qu'il faut savoir:

- Responsabilité de l'employeur (élaboration contrat de travail)
- Difficulté du travail en équipe sans encadrement

## Structures collectives proches d'Ecole-Valentin, et nombre de places





**De votre attention**